

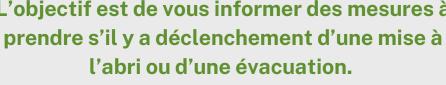
La Municipalité est préparée à faire face aux aléas naturels et anthropiques. Et vous?

Sécurité civile

Est-ce que votre famille et/ou votre entreprise sont prêtes pour une telle situation?

Saint-Alexis n'est pas à l'abri d'un événement météorologique, environnemental ou d'un accident. C'est pourquoi nous présentons ce feuillet qui s'inspire du Plan de la sécurité civile de Saint-Alexis (résolution no. 2024.06.11).

L'objectif est de vous informer des mesures à prendre s'il y a déclenchement d'une mise à l'abri ou d'une évacuation.



Si nous avions à évacuer tous les résidents dans un rayon de 800 mètres carrés à l'intersection de la route 158 et de la Grande Ligne en raison d'un accident avec explosif, sauriez-vous comment réagir?



O: exemple d'un rayon de 800 mètres X: intersection de la route 158 et Grande Ligne Zone orange: périmètre urbain









Ma sécurité, ma responsabilité

En situation d'urgence, de coupure d'un service ou de sinistre, il revient à chacun d'assurer sa sécurité, celle de sa famille et de ses animaux domestiques dans les premières heures. **Chaque citoyen doit être autonome dans l'attente des secours ou du rétablissement des services essentiels pour une durée maximale de 3 jours**. Il est donc important de préparer une trousse d'urgence 72 heures :

- Eau potable 2 litres par personne par jour
- Nourriture non périssable provisions pour au moins 3 jours
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles (piles de rechange)
- Lampe de poche (piles de rechange) ou chandelles (briquet ou allumettes)
- Trousse de premiers soins
- Liste de contacts importants
- Copie de documents importants (passeport, permis de conduire, assurances)
- Plan familial (sortie d'urgence, lieu de rassemblement)
- Argent comptant (facultatif)
- Génératrice (facultatif)

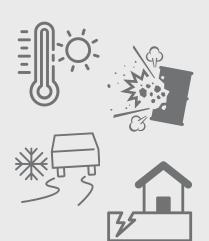
Visitez le site du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec pour en savoir davantage sur la trousse d'urgence et le plan familial : www.quebec.ca/securite-situations-urgences-sinistres-risques-naturels/comment-se-preparer-a-la-maison

Des copies papier du guide Comment se préparer à la maison sont disponibles à l'Hôtel de ville.

Particulièrement sur notre territoire agricole, les producteurs avec animaux de ferme doivent prendre des mesures spéciales pour la sécurité des animaux de ferme, du bétail et de la volaille.

La Municipalité ne sera en aucun moment, durant un sinistre ou une mesure d'urgence, responsable d'appliquer des mesures pour la sécurité de ce secteur. Le gouvernement du Canada a préparé un guide à l'intention des agriculteurs pour assurer la protection des animaux en cas d'urgence : https://www.preparez-vous.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/frm-nmls/index-fr.aspx

Des copies papier du guide Préparez-vous sont disponibles à l'Hôtel de ville.



À Saint-Alexis, les risques les plus probables, avec effets dominos, sont :

- Incendie de forêt, incendie majeur ou incendie de broussailles
- Vent violent ou tornade
- Orage violent ou foudre
- Panne d'électricité ou panne de télécommunications
- Pénurie d'eau potable
- Température extrême, sécheresse, tempête hivernale, grêle ou verglas
- Accident de transport avec matières dangereuses
- Pandémie
- Brouillard

Le rôle de la Municipalité

Le plan de la sécurité civile de Saint-Alexis est élaboré en 4 volets :

- la prévention,
- la préparation,
- l'intervention.
- le rétablissement.

Il doit répondre à toutes les mesures du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.

Brièvement, la priorité de la Municipalité est de venir en aide aux citoyens, en commençant par les plus vulnérables, en plus de rétablir et remettre en fonction les infrastructures essentielles.

Vous avez un établissement sur le territoire avec des enfants ou des adultes vulnérables? Informeznous. Une garderie, une personne à mobilité réduite, un établissement avec des personnes semi-autonomes sont des exemples de gens vulnérables.

Concours



Tirage d'une trousse de base de préparation aux urgences pour 4 personnes d'une valeur de 199,95 \$ + taxes, parmi les personnes inscrites à l'alerte citoyenne. L'inscription doit être faite au plus tard le 31 octobre 2024.

Inscrivez-vous à avis.st-alexis.com

En cas d'évacuation: Il est primordial de se présenter au Centre de services aux personnes sinistrées pour inscrire les membres de votre résidence dans le registre, même si vous trouvez un hébergement temporaire autre que celui offert par la Municipalité. Premièrement, nous saurons que vous avez évacué les lieux et en plus, il sera plus facile pour le personnel de communiquer avec vous pour vous transmettre les informations de l'intervention et du rétablissement.

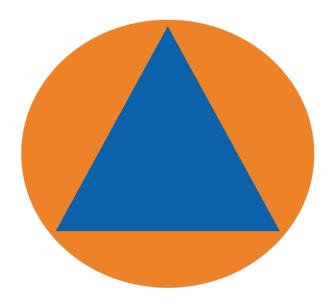
En cas de déclenchement d'une mesure d'urgence ou d'un sinistre, la Municipalité communiquera avec vous les informations essentielles via :

- Un communiqué de presse sur le site web
- Un avis sur l'alerte citoyenne
- Une publication Facebook
- Un message enregistré sur la téléphonie de l'Hôtel de ville
- Un avis public sur les babillards des bâtiments municipaux
- Un communiqué dans les médias de presse locaux et régionaux, si nécessaire

8 (4)

Il sera important de suivre les informations provenant directement de la Municipalité. Vous serez assurés d'avoir de l'information véritable et fiable.

Logo international de la sécurité civile





Ce logo, connu internationalement, identifie les personnes qui portent secours et les lieux d'hébergement d'urgence lors d'un sinistre. Il est formé d'un triangle bleu, symbolisant l'état d'équilibre, au cœur d'une surface orangée représentant l'état d'alerte. Il évoque la mission de la sécurité civile, qui est d'intervenir de manière calme et efficace en situation d'urgence et de rétablir l'harmonie dans les milieux touchés par des sinistres.

Lors d'une annonce d'évacuation venant des autorités, veuillez vous rendre au Centre de services aux personnes sinistrées : Chalet



récréatif (17 rue Masse). Si celui-ci est dans le périmètre à évacuer, le centre annoncé substitut sera dans communiqués.



450 839-7277 (message enregistré)



avis.st-alexis.com (alerte citoyenne)



facebook.com/saintalexismontcalm



www.st-alexis.com



Hôtel de ville et Chalet récréatif (babillard)



17 rue Masse (centre des sinistrés)

